

MONTRÉAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

**AGGLOMÉRATION DE
LONGUEUIL**

2035, avenue Victoria, bureau 305
Saint-Lambert J4S 1H1
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 485-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

995, rue Maher, bureau 201
Saint-Jérôme J5L 0A8
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

1802, rue King Ouest, bureau 240
Sherbrooke J1J 0A2
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

Membre de
SCGLEGAL
Un réseau mondial
de cabinets d'avocats
de premier plan

duntonrainville.com

Laval, le 24 octobre 2025

Par courriel et par dépôt électronique

Me Carolina Rinfret, secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC
800, Place Victoria, 2^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4311-2025 - Demande du Distributeur relative à la fixation d'une
modalité tarifaire SGÉE
Participation de l'AQCIE-CIFQ
N.D. : 123 330**

Chère consoeur,

Conformément aux instructions contenues à la lettre de la Régie du 7 octobre 2025 (A-0002), nous produisons dans le présent dossier la preuve écrite¹ que l'AQCIE-CIFQ avait déposée dans le cadre de la phase 4c du dossier R-4270-2024 relativement à la modalité tarifaire SGÉE qui était sollicitée par le Distributeur dans ce dossier, ainsi que notre correspondance du 13 avril 2025 dans cedit dossier².

Ceci dit, l'AQCIE-CIFQ tient à souligner que le présent dossier constitue une nouvelle demande à l'égard d'une modalité dont la proposition de libellé a changé, le tout dans un nouveau contexte législatif. Alors que le Distributeur dépose dans le présent dossier des extraits de la preuve qu'il avait déposée dans le dossier R-4270-2024³, l'AQCIE-CIFQ tient aussi à rappeler qu'elle n'avait pas eu l'occasion de contre-interroger le panel du Distributeur sur cet preuve lors de l'audition de la phase 4c du dossier R-4270-2024, vu la remise de l'audition sur cette question, et que ses droits de contre-interrogatoire à cet égard lui avaient été réservés par la formation⁴.

Dans ce contexte, l'AQCIE-CIFQ demande à la Régie de ne pas imposer de restrictions dans la mise en état du présent dossier qui viendraient limiter le droit des intervenants de poser toute question pertinente relative à ce qui fait l'objet de la demande du Distributeur dans le présent, incluant la possibilité de revisiter certains sujets ayant déjà fait l'objet de questions dans

¹ R-4270-2024, C-AQCIE-CIFQ-0122

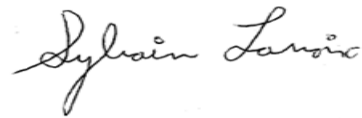
² R-4270-2024, C-AQCIE-CIFQ-0135

³ B-0005

⁴ R-4270-2024, A-0180, notes sténographiques du 11 avril 2025, p. 96 et 97, 100-107

le cadre des demandes de renseignements faites dans ladite phase 4c du dossier R-4270-2024.

En remerciant la Régie de l'attention qu'elle portera à la présente, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

p.j.
c.c.

Jocelyn B. Allard, AQCIE
Cyril Michaud, CIFQ
Paul Paquin, analyste
Me Marie-Michelle Côté et Me Simon Turmel, procureurs de HQD